



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 277-2
Modifiant règlement de zonage (n° 277) concernant la construction

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Ce règlement a également reçu l'approbation de la MRC de Marguerite-d'Youville lors de leur séance ordinaire du CE-CAL/2021-003.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public publié le 2 août 2021.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 2 août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 août 2021.

Signé par : _____
Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière